





## Récolte

- Date de moisson : 15 Septembre au 15 Novembre
- Points repères : quand la tige est bien rouge et les feuilles sont tombées avec les premières gelées
- Le sarrasin est une espèce à floraison indéterminée, réaliser le battage lorsque les 3/4 des grains sont à maturité et à un taux d'humidité souhaitable de 16 à 17 %. Mieux vaut attendre que de récolter un grain humide, car les grains ne germent pas sur pied. Si la récolte est trop précoce, l'humidité et les impuretés risquent d'entraîner des réactions coûteuses. Si la récolte est trop tardive, elle expose la culture à des risques d'égrenage (surtout pour les variétés gros grains).
- Rendements espérés : 10 à 25 quintaux/ha. Le rendement semble favorisé par une bonne pollinisation, certains producteurs utilisent des ruches (idéalement jusqu'à 10 ruches/ha).



## Séchage et stockage

- Étape essentielle si le taux d'humidité du grain est > à 16 %, car le grain est très fragile, s'il chauffe il peut moisir et rancir en 2/3 jours, la récolte peut devenir impropre à la vente. Pour conserver sa récolte en conditions optimales, le séchage doit abaisser le taux d'humidité à 11 à 12 %.
- Le tri est vivement conseillé avant stockage, car le sarrasin absorbe l'humidité des autres graines.



## Resemer sa récolte ?

Certains producteurs sèment leur semence fermière mais émettent un point de vigilance :

- il faut éviter de trop chauffer le grain pour qu'il garde sa capacité de germination : ne pas dépasser 40°C, puis ventiler à froid régulièrement.
- certaines conditions semblent favoriser le sarrasin de tartarie, une espèce fourragère à part entière, qui concurrence les variétés de sarrasin à petits grains. Selon la finalité de la culture, en avoir dans le lot peut conduire à son déclassement. Il est conseillé de veiller à ne pas le multiplier, en triant sa récolte (tri optimal avec trieur densimétrique et optique), en privilégiant les variétés à gros grains ou en achetant des semences certifiées.

## DÉBOUCHÉS

Le marché du sarrasin est essentiellement destiné à l'alimentation humaine, sous forme de farine de blé noir. Les graines peuvent également être destinées à l'oïsellerie : le sarrasin en végétation est un bon engrais vert. Prix de vente indicatifs : autour de 500/600 €/T en conventionnel, et de 800/900 €/T en AB.

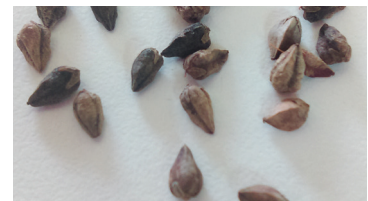
Plusieurs producteurs du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin se sont rassemblés pour mutualiser leurs connaissances, leurs outils de production et leurs récoltes de sarrasin, afin de faire émerger une filière locale sur le territoire.



Variété gros grains Kora



Variété petits grains Harpe



Tartarie

## Vous souhaitez semer du sarrasin cette année ?

Contactez le PNR de Millevaches (tel : 05 55 96 97 16) ou la FRCIVAM en Limousin (tel : 09 72 49 06 81).

Fiche technique réalisée par la FRCIVAM du Limousin et le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

